

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 mai 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent QUÉNÉ, Maire, le 1^{er} juin 2021.

Etaient présents : MM Vincent QUÉNÉ – Véronique TROTIN – Patrick RICHARD – Christophe SYNAEVE – Benjamin FAUCHARD – Julie LEGLOAHEC – Yvon BIHAN-POUDEC - Pierre-Yves HOFFMANN – Sophie TEMANS – Françoise BERTOT-DELAVOYE – Alexia PLANQUOIS

Approbation du dernier compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dernier compte-rendu de séance en date du 6 avril 2021

Transfert compétence PLU à la Communauté de Communes Lyons Andelle

Monsieur le Maire invite Monsieur Philippe HALOT, Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire et Madame Aurélie LEVASSEUR, Directrice Générale des Services, à présenter le sujet du transfert de la compétence PLU. Il est exposé que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document d'urbanisme qui concerne l'ensemble des communes d'une intercommunalité. Comme tout document d'urbanisme, le PLUi s'appuie sur un projet de territoire, défini avec et par les communes, qui répond aux besoins de développement et garantit un aménagement respectueux du cadre de vie. Le PLUi établit également les règles d'utilisation des sols. La compétence PLU est distincte de celle des autorisations d'urbanisme. Les communes qui ont délégué leur compétence PLU continuent d'instruire et de délivrer les autorisations du droit des sols. Le transfert automatique de la compétence PLU à la CDCLA est prévu au 1^{er} juillet 2021. La loi prévoit que les communes peuvent se prononcer favorablement ou défavorablement sur ce transfert jusqu'au 30 juin 2021. Après cette présentation et aux différents échanges, Monsieur le Maire remercie Monsieur HALOT et Madame LEVASSEUR.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, 8 pour et 3 abstentions, de se prononcer en faveur du transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes Lyons Andelle.

Transfert compétence mobilité à la Communauté de Communes Lyons Andelle

Monsieur le Maire informe les conseillers que la loi d'orientation des mobilités, dite loi LOM, réforme le cadre général des politiques de mobilité. Constatant l'absence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur 80 % du territoire français, l'évolution des modes de déplacement et des services proposés, l'Etat a souhaité accorder la possibilité aux intercommunalités de se saisir de cette nouvelle compétence. Il précise que par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2021, les élus de la Communauté de Communes ont approuvé le transfert de la compétence mobilité à l'intercommunalité Lyons Andelle dans les conditions suivantes :

- de ne pas se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de l'intercommunalité
- d'organiser les services relatifs aux mobilités actives, à la mobilité solidaire et à la mobilité partagée.

Monsieur le Maire conclut en précisant que les communes sont invitées à délibérer sur le transfert de cette compétence à la CDCLA au plus tard le 30 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Lyons Andelle.

Adhésion de la commune de Romilly sur Andelle au SIAEPAP

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le SIAEPAP dans son comité syndical du 10 février 2021 a accepté l'entrée de la commune de Romilly sur Andelle dans le syndicat d'adduction d'eau et qu'il convient que chaque commune se prononce sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Romilly sur Andelle au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Andelle et ses Plateaux à compter du 1^{er} janvier 2022.

Travaux SIEGE route des Câbles

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de signer une nouvelle convention de participation financière pour les travaux d'enfouissement de réseaux qui ont été réalisés par le SIEGE route des Câbles. Il s'avère que la participation en section d'investissement est plus élevée que prévue initialement, soit une participation de 8 525.00 € au lieu de 8 016.67 €. Par contre, en fonctionnement la participation est moins élevée, une participation de 6 250.00 € au lieu de 9 166.67 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de participation financière avec le SIEGE pour les travaux d'enfouissement de réseaux route des Câbles.

Compte-tenu de cette hausse de participation financière en section d'investissement, le Conseil Municipal décide de la modification budgétaire qui suit :

De l'article 020 « Dépenses Imprévues » - 509.00 €

Vers l'article 2041582 « Autres groupements – bâtiments et installations » + 509.00 €

Eclairage Public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité 10 pour et une abstention, que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 4 heures à compter de la mi-juin sur l'ensemble de la commune dès que les horloges auront été réglées par la société de maintenance de l'éclairage public. Cette décision étant prise dans le but de faire des économies d'énergie et de préserver la biodiversité.

Bureau de vote des élections départementales et régionales

Le Conseil Municipal définit le bureau de vote pour les élections départementales et régionales qui se dérouleront les 20 et 27 juin 2021.

Entretien îlot D1

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Grossier d'un montant de 756.00 € TTC pour la remise en état de l'îlot sur la route départementale 1 comprenant balisage du chantier, désherbage, suppression des arbustes morts et mise en forme des arbustes restants. Il précise que cette dépense reviendra tous les ans.

Le Conseil Municipal décide de réfléchir chacun de son côté pour trouver une solution moins onéreuse.

Questions diverses

Suite à une demande, il est précisé que l'entretien des chemins au Mesnil est prévu en juin et septembre par l'entreprise Grossier.